

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois.

HUITIÈME LISTE.

MM.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes E. Marais (5 fr.), Victor Ducamp (100), M. de Boishéroult (20), etc.

On peut souscrire indistinctement soit au bureau de l'Echo Saumurois, soit chez MM. Mérit, curé de Saint-Pierre; Foucher-Gilbert, rue de Bordeaux; de Neuville, rue Bodin; Le Brech, rue Haute-Saint-Pierre; Laroche, place du Roi-René.

Les porteurs de bons peuvent se présenter chez les fournisseurs ci-dessous, qui ont adhéré, et chez ceux qui adhéreront aux prix stipulés sur les bons.

Voici les noms des marchands de bois, bouchers et boulangers qui ont adhéré jusqu'à ce jour:

MARCHANDS DE BOIS.

MM.

Barthélemy, à Nantilly. Girard fils, place Dupetit-Thouars. Chatain, rue Saint-Nicolas.

BOUCHERS.

MM.

Prouteau, à Nantilly. Béchereau, rue Saint-Nicolas. Pallu et Grolleau, quartier des Ponts. Tessier, rue de la Tonnelle. Boutin, place de l'Hôtel-de-Ville. Laigle, rue du Puits-Neuf. Biéumont, rue de l'Hôtel-de-Ville.

BOULANGERS.

MM.

Gourdineau, à Nantilly. Roué, Grand'Rue. Verron, carrefour Dacier. Leroy, rue Saint-Jean. Guth-Jousselin, Brisson, veuve Saunier, Gouzé-Mercier, rue Saint-Nicolas. Viau, carrefour Dacier. Girault, Leballeur, Lepelletier, quartier des Ponts.

Chronique générale.

Le nouveau ministère.

Le Journal officiel d'hier a publié la liste du ministère, reconstitué comme suit:

- M. de Freycinet, président du conseil et ministre des affaires étrangères.
M. Cazot, ministre de la justice.
M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes.
M. Magnin, ministre des finances.
M. le général Farre, ministre de la guerre.
M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine.
M. Tirard, ministre du commerce.
M. Cochery, ministre des postes et télégraphes.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.

M. Varroy, ministre des travaux publics.

Les membres de l'ancien cabinet qui ne font pas partie du nouveau ministère sont: MM. Waddington, Léon Say, le général Gresley, sénateurs, membres du centre gauche, et Le Royer, sénateur, membre de la gauche républicaine.

Cinq des ministres sur dix sont sénateurs: MM. de Freycinet, Magnin, Cazot, Jauréguiberry et Varroy; quatre sont députés: MM. Lepère, Jules Ferry, Tirard et Cochery. Un est étranger au Parlement: M. le général Farre.

Le ministère est constitué. C'est un ministère de gauche où les hommes nouveaux, comme ceux de leurs collègues qui ont appartenu à l'ancien cabinet, jouissent d'une illustration assez modeste pour que les changements opérés puissent tout à la fois laisser l'opinion publique presque indifférente et causer dans le Parlement plus d'une déception.

Le centre gauche a disparu; mais les confins de ce groupe n'étaient pas si nettement déterminés que la transition apparaisse clairement comme l'indice de l'évolution réclamée par les groupes avancés du parti républicain.

L'axe ministériel a été porté plus à gauche, cela est certain; mais les nouveaux ministres ont une notoriété médiocre et terne qui répand une vapeur grise sur leur politique de gauche.

Le nom de M. de Freycinet résume toute la signification du cabinet, et il n'a lui-même d'autre importance que celle d'un instrument choisi par M. Gambetta, désireux de poursuivre son œuvre dans la coulisse.

Ce ministère ne donne aucune satisfaction aux groupes républicains qui ont laissé le cabinet de M. Waddington s'écrouler sous la confiance de la minorité de la Chambre. On a remplacé les ministres du centre gau-

che par des ministres qui appartiennent à la gauche; mais ces derniers ont été choisis dans le Sénat dont la gauche ne marche pas absolument du même pied que la gauche de la Chambre.

La République française estime que la nouvelle combinaison satisfait les réalités de la situation et l'attente de la majorité du pays.

Le Journal des Débats dit que le nouveau cabinet n'a pas une couleur bien voyante, mais un caractère très-tranché (?), franc et loyal.

Le Figaro dit que le nouveau ministère a presque l'air d'une mystification.

La Paix déclare que le cabinet est né viable.

Tous les journaux signalent l'exclusion du centre gauche.

Les ministres ont dû se réunir hier pour distribuer les postes de sous-secrétaires d'Etat. Jusqu'à ce moment, on donne comme certaine la nomination de M. Wilson aux finances et de M. Constans à l'intérieur.

On assure que les rapports entre la France et l'Espagne sont très-tendus en ce moment, et que M. de Molins ne sera pas à Paris pour les réceptions du 1er janvier.

Le télégraphe a fonctionné activement pendant quelques jours entre le ministère des affaires étrangères et l'ambassade de France à Berlin. M. de Saint-Vallier était tenu au courant, presque heure par heure, de la marche de la crise ministérielle!

Le maréchal Bazaine ayant demandé l'autorisation de venir en France pour affaires personnelles, cette autorisation lui a été refusée par le gouvernement.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

IV

En apparence, rien n'était plus animé que l'existence de M... d'Anglejean; en réalité, rien n'était plus vide.

A l'extérieur, le mouvement sans trêve, le plaisir incessant. Dans l'intimité, la froideur et la monotonie.

Pour avoir renoncé au sceptre de la jeunesse, Césarine n'avait pas introduit dans sa vie le sérieux, la dignité, la paix.

Elle recherchait les mêmes distractions, sans pouvoir alléguer la même excuse. Le monde lui apportait plus de piqures que de satisfactions désormais, mais comment remplacer le monde?

Elle ne savait ni s'occuper, ni travailler, ni lire autre chose que les nouveautés en vogue. La charité ne lui offrait d'autre attrait que de verser une grosse somme dans les mains d'une quêteuse, ou de s'inscrire généreusement sur une liste de souscriptions.

Musicienne, elle l'était à coup sûr; mais depuis qu'Emeline, priée par M... d'Anglejean, avait chanté un soir avec toute son âme l'Ave Maria de Gounod, elle n'aimait plus la musique.

Des visites, des courses, des emplettes remplissaient donc ses journées interminables. Le soir, elle recevait, quand elle n'allait pas au bal. Tout cela n'avait plus de saveur pour ses déceptions accumulées. Elle s'y traînait par habitude, en femme qui ne connaît aucun moyen de tuer les heures en dehors de ce cycle fatidique.

Elle avait une fille, pourtant!... mais l'immense malheur de Césarine était de ne pas connaître le sentiment maternel.

Rien ne la touchait des soins, des sourires, des timides tendresses de la pauvre enfant. Sans les repousser absolument, elle en éprouvait comme une fatigue.

Sincèrement ébahie de voir Emeline toujours sereine, toujours douce, toujours pliée à quelque travail de son sexe, intéressée par une lecture, ou déchiffant avec ardeur une partition nouvelle, elle jugeait qu'il fallait n'avoir ni grande imagination ni bien vives aspirations, pour se contenter de si peu de choses. « Ces petites campagnardes! » pensait-elle avec un certain dédain.

La petite campagnarde se composait un bonheur relatif avec les débris de ses espérances filiales, se réjouissant d'un mot affectueux tombé par hasard

ou par distraction des lèvres de sa mère, épiant ses desirs, les prévenant, les comblant avant qu'ils ne fussent exprimés, se trompant souvent, recommençant encore, ne connaissant ni le découragement après des efforts inutiles, ni la rancune après des blâmes immérités.

Dans les heures où Césarine la reléguait dans son appartement, l'ennui n'avait pas accès chez elle. Que de choses lui restaient à apprendre!... Elle le comprenait maintenant. Et ses études littéraires incomplètes, et le piano dont elle jouait pensionnaire inhabile, et le chant dont elle possédait l'instinct sans la méthode.

On voulut bien laisser pénétrer à l'hôtel d'Anglejean des professeurs de musique; mais la comtesse déclara ridicule qu'une fille de cet âge eût besoin d'autres maîtres. D'ailleurs, les femmes ne sont pas tenues au savoir comme un bénédictin.

M. de Madiran vint en aide à la jeune fille. Avec une bonté de père et une délicatesse exquise, il devinait et consolait les plaies de cet intérieur; il veillait au développement de cette éducation anormale à laquelle avait manqué la direction.

Sa bibliothèque fournit à Emeline tous les ouvrages classiques et littéraires qui devaient achever d'ouvrir son intelligence et d'orner son esprit.

— Cher monsieur, lui disait un jour la comtesse avec un petit haussement d'épaules des plus irrespectueux, vous nourrissez ma fille d'in-folios si in-

digestes et d'études si barbares, que j'attribue à cette néfaste influence de l'antique sur le présent son peu d'aptitude aux choses féminines. Elle n'aime point à s'habiller, à peine à danser, pas du tout à courir les magasins. Que voulez-vous que j'en fasse?

— Rien de mieux que ce qu'elle est déjà: le modèle des filles.

— Ah! vous en parlez bien à votre aise! Emeline n'est pas amusante, et mon hôtel n'a jamais été si morose que depuis quelques mois.

— Morose!... quand il abrite cette fleur... cet oiseau... cette jeunesse!... Ah! madame!

— Ah! monsieur, comme vous devenez poète!... Voyons, retombons dans la prose, c'est beaucoup mieux mon fait. Je donne le lundi-gras mon bal déguisé, y venez-vous?

— Avouez, madame la comtesse, que le manteau vénitien ne sied plus à des épaules voûtées.

— Au contraire; à son ombre, la malice et même un brin de hardiesse sont permises à votre expérience du cœur humain.

— Désolant privilège que celui-là, madame! À mon âge, si l'on n'attendrit plus, on ne blesse pas davantage, sourit le vieillard avec bonhomie.

— Venez, vous nous intriguerez tous et toutes.

— Venez, dit doucement Emeline. M. de Madiran ne résistait pas à un appel de cette douce voix. Tout en se moquant de la folie du

## AMER REPENTIR.

Sous ce titre, on nous adresse ce quatrain de circonstance :

Aujourd'hui que, sans grand miracle,  
Je pourrais monter au pinacle,  
Quel regret j'ai d'avoir dit ça :  
« Fusillez-moi tous ces gens-là » !!!

## Etranger.

ANGLETERRE. — Après la Russie et l'Allemagne, voici l'Italie qui adresse de très-sévères remontrances au cabinet de Saint-James au sujet des internationalistes italiens habitant Londres, qui devient décidément le foyer de la révolution européenne.

Les crimes nombreux qui se commettent au centre même de Rome, les assassinats qui se suivent presque sans interruption, les coups de stylet dont les sentinelles ont été récemment frappés, tout cela vient de Londres qui donne le mot d'ordre.

Cette situation ne peut plus durer ainsi. Il n'y a pas de police au monde qui puisse affirmer qu'elle est assez habile et assez vigilante pour faire avorter les tentatives criminelles si audacieusement préparées dans la capitale de l'empire britannique.

Lord Beaconsfield est très-frappé de la justesse des observations qui lui sont adressées à ce sujet de Madrid, de Berlin, de Saint-Petersbourg et de Vienne; mais comme toute modification dans cette question ne peut manquer de soulever d'orageux débats parlementaires de nature à exercer une très-grande influence sur le résultat des élections générales, le gouvernement britannique ajourne la satisfaction que, dans son propre intérêt, il doit donner aux puissances européennes.

Après les élections, et si elles sont favorables aux Tories, lord Beaconsfield proposera aux Chambres une loi exceptionnelle relative aux étrangers, mais pas avant.

D'ici là, les souverains feront bien de quintupler le nombre de leurs agents de police à Londres, car les communards et les internationalistes ne désarment pas, bien au contraire, et ils sont organisés formidablement, d'autant plus que l'argent ne leur manque pas.

D'où vient cet argent? D'où venait l'argent que recevait Mazzini à Londres? Eh bien! cet argent provient de la même source.

ESPAGNE. — La question cubaine devenue question ministérielle se transforme de nouveau : elle devient dynastique. Des placards ont été apposés sur lesquels on lisait : « Si l'émancipation des classes cubaines n'est pas votée, Alphonse XII mourra. »

L'armée est généralement en faveur de l'émancipation et les soldats n'obéissent qu'en murmurant lorsqu'on les envoie combattre la révolte dans la grande colonie des Antilles.

jour qui tournait aussi sa cervelle d'octogénaire, il promit et il tint parole. Il était, d'ailleurs, sincèrement heureux d'être supporté par la mère et désiré par la fille, dans cet hôtel où son entrée avait fait événement.

Césarine donnait une fête costumée parce que c'était la saison, le goût de l'époque, et que sa réputation de mondanité l'y engageait. Sans entrain, elle en avait réglé la grandiose ordonnance et lancé un millier d'invitations.

Cela ne l'amusa plus, depuis qu'il était avéré qu'elle était une « femme bien conservée » et que sa fille était « bonne à marier. »

Mais tout l'eût ennuyé autant que cette fête dont elle ne serait plus la reine; autant valait se faire encore, comme maîtresse de maison sans égale, un socle de la couronne tombée de son front.

C'était aussi bien connaître son Paris, le grand monde, qui a beaucoup des faiblesses du petit avec un art merveilleux pour les farder. C'était répondre à ce goût de surprises mignonnes, d'intrigues parfumées, de gaietés mignardes, si déveillé dans la société féminine.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

ITALIE. — *Guet-apens contre le roi Humbert.*

— Jeudi matin, 25 décembre, Sa Majesté partit pour la chasse. Des agents de police en bourgeois et des gendarmes en uniforme précédaient le cortège royal. Arrivés à environ 8 milles de la porte Saint-Paul, ils aperçurent un groupe d'agents armés dont les intentions leur parurent hostiles et leur intimèrent l'ordre de se disperser.

En réponse, ils furent salués par des coups de fusils auxquels ils ripostèrent par des coups de revolver, puis ils se précipitèrent avec courage sur ces mal intentionnés qui s'ensuivaient, et qu'ils ne purent rejoindre. Jeudi et vendredi, on a mis en campagne de nombreuses brigades de carabiniers qui sont à la recherche des auteurs de ce guet-apens, dont on croit connaître les quatre principaux chefs.

## Chronique militaire.

### LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS.

Ainsi que nous l'avons indiqué, le second moyen proposé comme remède à la situation actuelle comprend une série de mesures spéciales ayant pour objet : de relever la condition des sous-officiers, la leur faire aimer, leur en montrer l'importance; de modifier leur manière de vivre afin d'adoucir pour eux les rigueurs inévitables du métier; d'établir enfin une ligne de démarcation bien définie entre les sous-officiers et les soldats.

Une loi sur l'état des sous-officiers nous paraît indispensable. Elle augmentera la considération qui leur est due, en élevant leur position beaucoup trop effacée, surtout dans l'infanterie.

Les officiers devraient, dans leurs rapports journaliers, témoigner aux sous-officiers beaucoup de confiance, les traiter avec ménagement, nous dirions presque avec courtoisie.

« Dans l'armée de l'ancien régime, dit l'auteur de *L'Armée française en 1879*, que nous nous plaisons à citer, parce qu'il a traité cette question avec une hauteur de vues et une justesse d'appréciation vraiment remarquables; les officiers, tous d'origine nobiliaire, ne s'adressaient jamais à un bas officier (sous-officier d'aujourd'hui) sans l'appeler *Monsieur*. Aux officiers de l'armée moderne, en si grand nombre parvenus de la démocratie, cette règle-là semblerait aujourd'hui très-peu militaire, comme ils disent, et très-mal-séante. Elle avait, ne leur en déplaise, une haute signification. Elle accoutumait l'officier à la considération, le soldat au respect du bas officier et le bas officier lui-même au sentiment de la dignité de son état. »

Sans pouvoir espérer un retour complet à une tradition aussi saine, il n'en est pas moins évident qu'il faut à tout prix faire disparaître ce sans-façon avec lequel les sous-officiers sont traités par leurs chefs. Il importe qu'on ne puisse les réprimander et surtout les punir devant les soldats.

Les moyens de répression qui leur sont appliqués nous paraissent également fort en retard et nullement en harmonie avec la grandeur actuelle de leur rôle. Croit-on qu'un sous-officier ne serait pas sensible, par exemple, à une réprimande faite devant ses camarades, et que des arrêts à la chambre ne seraient pas préférables, sous tous les points de vue, à cette salle de police traditionnelle, dont on fait un usage tellement fréquent dans certains régiments qu'il en devient ridicule!

L'expérience a depuis longtemps fait justice de la suspension et de la rétrogradation, que la routine maintient cependant encore. Quel goût et quel zèle peut-on demander à un sous-officier forcé de servir dans une condition diminuée, ayant pour supérieurs ses camarades, et pour égaux ses inférieurs de la veille; et comment, dès lors, son autorité morale n'en souffrirait-elle pas?

Nous avons dit que la manière de vivre des sous-officiers exige des améliorations notables. Il n'est plus admissible aujourd'hui qu'ils logent par chambre de quatre. Chacun devrait avoir une petite chambre, modestement meublée, où il pourrait se retirer pendant les rares heures de loisir que laisse le métier. Ce ne serait, du reste, pas là une nouveauté: plusieurs puissances étrangères, notamment l'Italie, ont adopté cette disposition.

Il y aurait, sans contredit, une première dépense à faire pour créer dans chaque caserne un nombre de chambres suffisant, mais cette dépense se trouverait largement compensée par les avantages qu'on en retirerait.

Le service de table actuel est également insuffisant, et bon, tout au plus, pour des collégiens; il ne présente ni le confort ni les soins que sont en droit de désirer des hommes que l'on a la prétention de vouloir garder jusqu'à trente-cinq ans.

Qu'il y ait en outre, par caserne, un local bien disposé, chauffé, éclairé, pourvu de livres et de journaux militaires où les sous-officiers pourraient se réunir pour étudier. N'oublions pas, en effet, que nos sous-officiers ont en général aujourd'hui une instruction première qui leur permettrait de s'intéresser aux modifications militaires et aux grands événements. Il serait de toute utilité qu'on leur facilitât les moyens de travailler.

Leur tenue ne diffère pas assez de celle de la troupe, surtout en ce qui concerne les sous-officiers rengagés. Leurs habits, faits avec un soin plus grand, pourraient être d'un drap plus fin et plus foncé de couleur. Ils porteraient la demi-botte ou la bottine et pourraient avoir l'épée, au moins comme tenue de ville.

Telles sont, esquissées à grands traits, les principales modifications qu'il nous paraît urgent d'apporter dans la condition actuelle des sous-officiers. Notre intention n'a pas été de présenter ici une étude approfondie et complète, et nous aurons atteint notre but si nous avons pu démontrer l'importance de cette question vitale pour l'armée.

La valeur de cette dernière, que l'on ne s'y trompe pas, dépend avant tout de la solidité des cadres chargés de l'instruire et de la conduire au feu, et l'on doit plus que jamais regarder comme vrai et profondément juste le vieil adage :

« Tant valent les cadres, tant valent les effectifs. »

Le ministre de la guerre a décidé, en raison du transfèrement prochain de l'Ecole des sous-officiers du camp d'Avord dans la ville de Saint-Maixent, que cette Ecole ne recevrait pas cette année les sous-officiers proposés pour l'avancement qui devaient rejoindre pour le 1<sup>er</sup> janvier 1880, et qui seront maintenus provisoirement à leurs corps.

Cette décision ne privera pas ces sous-officiers d'être portés au tableau d'avancement, qui doit être établi à la suite des propositions faites à l'inspection générale de 1879, pour recevoir leur effet en 1880.

Les officiers qui sont actuellement détachés à l'Ecole d'Avord rentreront à leurs corps, et les hommes des cadres de ladite Ecole recevront une destination dans les divers régiments d'infanterie de ligne.

## Chronique locale et de l'Ouest.

### Saumur.

La température est redescendue cette nuit à zéro. Aujourd'hui, à midi, le dégel continue, mais lentement; le ciel est clair et un vent froid souffle du sud. Le thermomètre s'est élevé de 6 degrés depuis ce matin.

Le Général commandant l'Ecole de cavalerie recevra les visites officielles du Jour de l'An, jeudi matin, de 9 heures à 10 heures 3/4.

L'avis paru hier ne concerne que les visites individuelles.

L'administration municipale a recours à nous pour publier la communication suivante :

« Le Maire de Saumur et les Adjointes recevront à l'Hôtel-de-Ville, le 1<sup>er</sup> janvier 1880, de midi et demi à trois heures. »

Par décision du ministre des postes et télégraphes, en date du 27 décembre, la gare de Chacé et Varrains est ouverte à la télégraphie privée.

Le ministre des finances a fait publier l'avis suivant :

« Le public est de nouveau prévenu que le délai fixé pour le remboursement par les

caisses du Trésor des pièces divisionnaires italiennes expire le 31 décembre prochain.

» A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, ces monnaies, ainsi que les pièces pontificales, seront rigoureusement refusées par toutes les caisses publiques. »

Ajoutons, à titre de renseignement, que les seules monnaies d'argent qui auront cours après le 31 décembre sont :

Les pièces françaises de 20 à 30 c., à partir du millésime de 1864;

Les pièces françaises de 4 à 2 fr., à partir du millésime de 1866;

Les pièces étrangères, belges, suisses et grecques, à partir du millésime de 1866.

Toutes les autres pièces françaises (sauf les pièces de 5 fr.) et toutes les autres pièces étrangères seront hors de cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880.

On sait qu'une somme de 500,000 fr. a été mise à la disposition du ministre des postes et des télégraphes pour être répartie entre tous les facteurs ruraux de France. Une commission spéciale, présidée par le ministre, s'est réunie pour arrêter les bases de la répartition. Il résulte du calcul fait par l'administration centrale, que chaque facteur pourra recevoir en moyenne une somme de 22 fr., déduction faite d'une somme de 67,000 fr. qui sera mise en réserve pour être distribuée, le cas échéant, aux plus nécessiteux.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* :

« M. Abdon Béchade n'était pas venu du fond de la Perse, comme le saint dont il porte le nom, mais des vallées du Lot et de la Garonne, appartenant à l'une par sa naissance, et à l'autre par son ancienne profession. »

» A son arrivée en Anjou, où il ne devait rester que deux ans, on vit bien vite ce qu'allait être le nouveau préfet. Il n'était pas dépourvu de connaissances administratives, n'ayant jamais été rédacteur du *Siècle* ni d'aucun autre journal de ce genre, ce qui pour un préfet, à l'heure présente, équivaut presque à un brevet de capacité. Membre d'un Conseil général sous l'Empire, il se croyait des opinions politiques, moitié par convenance, moitié par goût. Volontiers il s'intitulait le premier préfet républicain de Maine-et-Loire, en quoi il ne se flattait guère lui-même et ne désolait pas beaucoup les autres. Du reste, c'est à peu près la seule chose qu'il ait dite dans l'espace de deux ans, pour rompre un silence où les uns s'obstinaient à voir du calcul, et les autres une nécessité. Quoiqu'il en soit, dans sa courte apparition au milieu de nous, M. Abdon Béchade nous a offert le type assez bien réussi de l'administrateur qui, débonnaire au fond, se fait violent par peur ou par faiblesse.

» Dès la première heure, il consentit, sans trop de résistance, à devenir l'instrument docile d'un parti qui, par ses exigences toujours croissantes, allait lui donner plus d'ennuis que de consolations. Une fois dans cette voie, il ne sut plus ni se conduire, ni s'arrêter. Révoquer, révoquer encore, révoquer toujours, ce fut tout son génie : les gardes-champêtres s'en souviendront longtemps. Pour remplacer les victimes, on sait combien il eut la main heureuse dans ses choix devenus légendaires.

» Il serait injuste de dire que les bonnes Soeurs de nos écoles aient eu grandement à souffrir de son zèle : peu de conseils municipaux lui en fournirent l'occasion. Jusqu'à ces derniers temps, Chigné, Villemaison et Montsoreau étaient les seules campagnes qu'il pût compter sérieusement dans ses états de service. C'était beaucoup pour rester en place; c'était peu pour grandir. A moins d'un coup d'éclat, il était à présumer que le département de Maine-et-Loire aurait longtemps encore la bonne fortune de garder son préfet. Y avait-il alors déjà quelque arrière-pensée de départ pour d'autres rivages? Nul ne le saura jamais. Le fait est qu'un jour M. Abdon Béchade, seul de tous les préfets de la République, eut l'ingénieuse idée de faire installer deux pasteurs protestants dans les commissions hospitalières d'Angers et de Saumur, à l'exclusion des curés catholiques... Quinze jours après, il était nommé trésorier-payeur général à Aurillac, dans le Cantal : c'est le seul trait d'esprit qui ait marqué son administration.

» Nous lisons au livre des *Juges* qu'Abdon, juge d'Israël, eut pour successeur immédiat

Samson. Ce précédent est d'un heureux augure. Pour administrer le département « exceptionnel » de Maine-et-Loire, il ne faut évidemment rien moins qu'un Samson. »

A l'époque du premier de l'an, il n'est pas sans utilité de rappeler au public les conditions auxquelles les cartes de visite sont admises à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes sont passibles, jusqu'au poids de dix grammes, de la taxe de 5 c.; il peut être mis dans la même enveloppe deux ou trois cartes, portant le même nom ou des noms différents, sans augmentation de prix.

Les cartes mises sous bandes sont assujetties à une taxe de 4 c. au moins, et de 2 c. pour un poids de dix grammes. Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser en largeur le tiers de la surface de la carte. L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Rappelons également que les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, prénoms, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention manuscrite ou même imprimée constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 fr.

#### TOURS.

La fête de charité donnée, samedi soir, par MM. les patineurs, a eu un succès très-remarquable. Malgré le thermomètre qui marquait 13 degrés au-dessous de zéro, un grand nombre de personnes, bravant les rigueurs d'une température sibérienne, s'étaient rendues aux jardins des Prébendes-d'Océ, brillamment illuminés. L'aspect du jardin était vraiment féérique.

Un grand nombre de patineurs sillonnaient les pièces d'eau. On remarquait beaucoup les évolutions gracieuses d'un certain nombre de dames qui faisaient merveille. Cette scène si animée était éclairée par des jets de lumière électrique, pendant que l'excellente musique du 66<sup>e</sup> faisait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire, sous la direction de son habile chef, M. Pagnon.

Des braseros et des feux de joie, disséminés çà et là, tempéraient ce que la rigueur du froid avait d'excessif.

M. Delahaye, qui avait été chargé de l'éclairage du jardin, dirigeait lui-même les appareils électriques.

Voici maintenant le côté sérieux de cette brillante réunion: hier matin, les membres du comité ont versé entre les mains de M. le receveur du Bureau de bienfaisance la somme de 902 francs, produit de la fête de nuit et des recettes du lendemain.

— Le conseil municipal de Tours, convoqué spécialement, a voté vendredi un second secours, consistant en 45,000 francs pour le Bureau de bienfaisance, et 45,000 francs pour donner du travail aux ouvriers sans ouvrage en enlevant les neiges et les glaces. (*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

#### POITIERS.

Un violent incendie s'est déclaré, dimanche, vers deux heures de l'après-midi, dans les ateliers de M. Villaret, négociant en cuirs, rue de la Mairie.

Les ouvriers avaient éteint les poêles et étaient partis depuis longtemps déjà, lorsqu'on s'aperçut du commencement de l'incendie.

Au premier signal, les pompiers accoururent ainsi que des détachements du 125<sup>e</sup> de ligne et du 20<sup>e</sup> d'artillerie.

On eut quelque peine à organiser tout d'abord les secours, car tous les regards étaient gelés, mais bientôt on se rendit maître du feu, et au bout de deux heures d'un travail opiniâtre, l'incendie était éteint.

Un caporal de pompiers, M. Royer, qui était au jet de l'une des pompes, a été blessé à la tête par une tuile, mais cette blessure sera, on l'espère, sans gravité.

(*Journal de la Vienne.*)

— Dans la nuit du 25 au 26 décembre, un loup est venu jusqu'aux portes de Poitiers, dans le pré de la Madeleine, et a dévoré un chien noir et blanc, dont il n'a resté que la carcasse, la tête et les pattes.

#### CHATELLERAULT.

Dimanche, l'épaisseur de la glace sur la Vienne, au-dessus du barrage, était de 30 centimètres.

Avec cette épaisseur, la glace est assez forte pour porter l'infanterie, la cavalerie et même l'artillerie montée, avec caissons pleins et pièces de réserve.

#### NANTES.

Une fête sur la glace, rivière de Sèvre, a eu lieu dimanche dans l'après-midi; un débit y était installé. On y a remarqué une voiture attelée de deux chevaux, une autre attelée d'un cheval, plusieurs chars et chariots.

Un assez bon nombre de patineurs et de curieux se sont promenés tout le jour sur la Sèvre.

### Chronique judiciaire.

#### UN INSTITUTEUR FRAPPEUR.

Vendredi dernier, deux honorables pères de famille poursuivaient devant le tribunal de police correctionnelle de Saumur l'instituteur laïque de la commune de Montsoreau qui avait plusieurs fois porté des coups à leurs enfants.

Les débats de cette affaire ont été fort longs; près de cinquante témoins ont été entendus. Parmi eux se trouvaient beaucoup d'enfants qui suivent cette école. Tous, se servant des mêmes expressions, avec une touchante unanimité, ont proclamé la douceur, la mansuétude et la patience à toute épreuve de leur professeur. On aurait pu se croire transporté dans une salle d'école primaire au moment où les enfants récitent ensemble leurs leçons.

M<sup>e</sup> de la Vèze, avocat des demandeurs, tout en constatant cet étonnant concert de louanges, n'a pas pu s'empêcher de déplorer qu'on n'inspirât pas aux enfants un plus profond sentiment de la vérité, et une haine ardente du mensonge. Ces petits témoins, en effet, étaient en désaccord, et avec l'instituteur qui avouait avoir frappé ses élèves au moyen d'un carré ou d'une règle, et avec eux-mêmes, car ils avaient, au mois de septembre dernier, déclaré à M. l'inspecteur des écoles primaires qu'ils avaient été l'objet de mauvais traitements.

M<sup>e</sup> de la Vèze a lu ensuite les admirables instructions des Frères des écoles chrétiennes prohibant absolument les punitions corporelles qui avilissent et aigrissent le caractère des enfants, et les règlements universitaires recommandant aux professeurs la patience et la douceur. S'appuyant sur ces autorités, il a soutenu qu'un instituteur devait se respecter soi-même, et respecter les jeunes enfants confiés à sa garde, en ne donnant pas le mauvais exemple d'une violence et intempestive colère, et en ne les frappant sous aucun prétexte, même légèrement, et qu'il était ou qu'il ne pouvait être excusable, surtout lorsqu'il employait habituellement ce mode de correction.

Malgré les nombreux témoignages dont était escorté le prévenu, le tribunal l'a reconnu coupable et condamné à une amende et au paiement de tous les frais qui sont considérables.

Moralité à tirer de cette affaire: L'autorité académique, saisie de ces mêmes plaintes contre cet instituteur (c'est M. Détriché, inspecteur primaire, qui l'a déclaré), lui aurait, paraît-il, adressé un blâme aussi anodin que possible; s'il eût été congréganiste, toutes les foudres universitaires n'auraient pas suffi! Mais cette même autorité académique, si indulgente dans cette circonstance pour complaire à un conseiller municipal, n'a pas hésité à expulser brutalement, et sans raison aucune, deux pauvres Sœurs qui donnaient aux petites filles de la commune de Montsoreau une instruction solide, une éducation chrétienne, et, dans tous les cas, ne les battaient pas, et qui consacraient leurs loisirs à soulager les malades. Ne sont-ce pas là des institutrices qui, tôt ou tard, finissent par éclairer les populations rurales sur leurs véritables intérêts, et par leur faire connaître leurs amis sincères et désintéressés!

Puisque nous parlons des écoles de Montsoreau, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les Sœurs renvoyées comme institutrices communales resteront à leur poste: une famille s'est chargée de leur logement et de leur entretien jusqu'à nouvel ordre. Il en sera donc à Montsoreau comme à Saumur. La charité y sera inépuisable; et les catholiques, qui aujourd'hui sont les vrais libéraux, les défenseurs des droits de

la famille, prouveront encore une fois qu'ils savent s'imposer les plus lourds sacrifices pour instruire les enfants du peuple.

#### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 29 décembre 1879.

Nous venons de traverser une semaine des plus pauvres en affaires.

Cependant, malgré les préoccupations politiques qui ont vivement agité le marché, les cours de certaines valeurs ont fait preuve d'une grande fermeté.

Depuis huit jours, nos rentes n'ont offert que des fluctuations tout à fait insignifiantes.

Notons toutefois, en ce qui concerne le 5 0/0, que le cours de 115 francs n'a pu être élevé que momentanément.

Les fonds d'Etat étrangers, sauf les Egyptiens, ont été délaissés.

Quant aux valeurs de crédit, elles ont eu un marché assez mouvementé, et presque toutes clôturent la semaine à des cours supérieurs à ceux du début: le Crédit foncier, le Comptoir d'Escompte, la Banque de France, le Crédit lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas surtout.

Ainsi, le Crédit foncier a clôturé la semaine à 1,070. Ce cours est dû à l'amélioration du portefeuille égyptien qui présente sur l'année dernière, à cette époque de l'année, une plus-value de plus de 15 millions. Les conclusions du ministère public dans l'affaire de la Ville de Paris, favorables au Crédit Foncier, font présager le gain du procès des 17 millions qui sera jugé le 2 janvier. Le conseil d'administration a fixé hier à 475 fr. 50 l'a-compte sur le dividende de l'exercice 1879. C'est le chiffre de l'année dernière; mais les 17,50 comprenaient, l'année dernière, à la fois, le dividende de 1878 et le dividende réservé de 1877. On connaît, dès le mois de janvier, le dividende total qui ne s'élèvera pas à moins de 35 francs.

### BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société anonyme au capital de 100 millions de francs

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Samedi 10 Janvier 1880

1,200,000 obligations

DE LA

### BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

#### OBLIGATIONS DE 1,000 francs

émises à 480 francs

Produisant 15 francs d'intérêt annuel, payables les 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre

Tous les titres seront remboursés à MILLE francs CONFORMÉMENT AU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

6 tirages par an auxquels concourront tous les titres

Le 1<sup>er</sup> Tirage aura lieu le 10 mars 1880 et le premier remboursement le 10 avril suivant, et ainsi de suite tous les deux mois.

Le prix d'émission est payable:

20 francs en souscrivant le 10 janvier 1880.

40 — à la délivrance des titres.

40 — le 10 juillet 1880.

40 — le 10 janvier 1881.

40 — le 10 juillet 1881.

40 — le 10 janvier 1882.

40 — le 10 juillet 1882.

40 — le 10 janvier 1883.

40 — le 10 juillet 1883.

40 — le 10 janvier 1884.

40 — le 10 juillet 1884.

60 — le 10 janvier 1885.

400 francs avec faculté d'anticipation partielle ou totale après la répartition.

Les titres provisoires, libérés de 60 francs, seront au porteur.

Les obligations définitives sont au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs.

Les titres définitifs seront munis de coupons trimestriels de 3 fr. 75 aux échéances des 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre.

Les coupons, ainsi que le capital des titres remboursés, seront payés aux Caisses des Etablissements ci-après désignés.

#### ON SOUSCRIT A PARIS:

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à ses Caisses succursales;

A la Société de Dépôts et de Comptes Courants;

Au Crédit Lyonnais et dans ses bureaux de quartier;

A la Société Générale et dans ses bureaux de quartier;

A la Société Financière de Paris;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas;

A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger:

A toutes les Agences et Succursales desdites Sociétés.

Les souscriptions d'unités sont irréductibles.

Répartition aussitôt après le 10 janvier 1880.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance, en envoyant 20 francs par obligation souscrite.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	30		Crédit Foncier colonial	493			Canal de Suez	730	10		
3 1/2 amortissable	83	65	Crédit Foncier, act. 500 f.	1070	6	45	Crédit Mobilier esp.				
4 1/2	112		Obligations foncières 1877	370			Société autrichienne	590			15
5	114	25	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	700		5	<b>OBLIGATIONS.</b>				
Obligations du Trésor	519		Crédit Mobilier	690		3	Orléans	384			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	543		Crédit Foncier d'Autriche	788	2	3	Paris-Lyon-Méditerranée	387	23		
Ville de Paris, oblig. 1865-1880	511		Est	705		3	Est	377	50		
— 1865, 4 1/2	527	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1133		3	Nord	384	25		
— 1869, 5 1/2	469	40	Midi	880		3	Ouest	388			
— 1871, 3 1/2	405		Nord	1490		3	Midi	385			
— 1875, 4 1/2	513		Orléans	1127		5	Paris (Grande Ceinture)	387	50		
— 1876, 4 1/2	516		Ouest	785		1	Paris-Bourbonnais	386	50		
Banque de France	3270		Compagnie parisienne du Gaz	1307	50	7	Canal de Suez	385			
Comptoir d'escompte	370		C. gén. Transatlantique	618	75						
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 50 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, —
3 — 33 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**BUREAUX: 41, RUE SAINT-ROCH** 42<sup>e</sup> ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSEE SEUL: Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSEE et MODES réunis: Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

## MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Collières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bortall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes: chacun, Paris, 4 fr.; le 46<sup>e</sup> volume, Paris, 7 fr.  
Somme à ajouter pour le port (France et union postale): 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.  
NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

### MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

50<sup>e</sup> ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

# MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, 51 et 53

**FOURRURES**  
MANCHONS, BOAS  
Amazones  
FOULARDS & CRAVATES.

# ÉTRENNES 1880

**BONNETERIE**  
JUPONS, PEIGNOIRS  
Ganterie  
Mouchoirs brodés.

Les Magasins de la Glaneuse ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'en vue des **Étrennes**, ils viennent de recevoir, **exclusivement** pour cette circonstance, un très-grand choix d'articles de Paris, **Petits-Bronze, Laque de Chine, Faïence craquelée genre japonais, montée or et bronze, Tabletterie avec incrustation nacre**, etc., etc.

Tous ces articles, de la dernière **Nouveauté**, d'une fraîcheur et d'un goût irréprochables, seront vendus à un **bon marché exceptionnel**.

N.-B. — Tous les articles ci-dessus sont exposés dans les magasins du premier.

**A VENDRE**

A près de 80/0.

**PETITE MAISON A PARIS**

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend: deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit: 2,532 fr. — Prix: 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**MAISON**

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

Rue de l'Ermitage, 2, et ruelle des Récollets.

Composée de six chambres à feu, cave, jardin, pompe et bassin. S'adresser à M. Benjamin COUTARD, rue Dacier, 30. (682)

**VINS ROUGES — CIDRES**

EXCELLENT VIN ROUGE de table à 110 francs la barrique de 220 litres, logé en bon fût.

CIDRE DOUX à 42 francs la barrique de 228 litres, fût à fournir par l'acheteur. Le tout rendu franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas, 34, Saumur. (667)

M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

**A LOUER**

**TRÈS-BELLE MAISON**

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LOBBAIN-HUALON, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

M. GAUTHIER, notaire à Saumur, successeur de M. CLOUARD, demande de suite un petit clerc.

**BAINS RIVAUD**

**SECHET, successeur.**

M. SECHET prévient le public que l'interruption du service des bains, occasionnée par le froid, vient de cesser, et que l'établissement est en mesure de satisfaire à tous les besoins. (695)

**ON DEMANDE un ancien sous-officier de cavalerie** pour donner des leçons d'équitation dans un manège très-important d'une ville de l'Ouest. S'adresser au bureau du journal.

**PUITS FORÉS**

Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

**MERVEILLEUX 12<sup>e</sup> MONTRE** CYLINDRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyée franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 8, Triboulet P. r. Clos-S-Paul à Besançon (Doubs)

LE MONTRE Sydney (Australie) VEND  
Montres à cylindres ordinaires..... 5 fr.  
Montres-Réveil à cylindre..... 12 fr.  
Mouvements sont Argent, à 2<sup>e</sup>..... 25 fr.  
Mouvements sont OR, à 2<sup>e</sup>..... 35 fr.



LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS:**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 42 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

## GUIGNARD

**TEINTURIER-DÉGRAISSEUR-APPRÊTEUR**  
A SAUMUR, place de la Bilange, 10.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de monter mes ateliers à la vapeur, et que j'ai fait acquisition de la Machine A. VINCENT, pour apprêter les étoffes, dont je suis le seul possesseur à Saumur.

Cette Machine supprime complètement les trous d'épingles, ramène les étoffes à leur longueur primitive et leur rend le brillant et la souplesse du neuf. D'après ces perfectionnements, je puis rendre les objets qui me seront confiés dans un délai beaucoup plus prompt que jusqu'à ce jour.

Je me charge de la teinture et du nettoyage de tous les tissus, vêtements confectionnés ou non et gants de peau, etc.

Nettoyage à sec des objets ouais et garnis sans rien défaire. (697)

Librairie Aug. BOYER et C<sup>o</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.  
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

**P. LAROUSSE**

### PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT:

- 1<sup>o</sup> Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2<sup>o</sup> Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3<sup>o</sup> Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4<sup>o</sup> Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

**QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL**

**Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.**

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.